

# CONVENTION DE FORMATION Présentielle 4 heures

Entre les soussignés : ● Royal Formation, enregistré à la Direction Régionale du Travail, de l'Emploi et de la Formation Professionnelle d'Ile-de-France sous le n° 11 92 153 97 92 et ● Le Client

Entreprise		Représentée par	
Adresse			
Téléphone		E-mail	

est conclue la convention suivante, en application des dispositions du livre IX du Code du travail portant organisation de la formation professionnelle continue dans le cadre de l'éducation permanente.

## 2. Objet de la convention

Royal Formation organise une action de formation pour le perfectionnement des connaissances.

Formation choisie (programmes disponibles à l'adresse [www.royalformation.com](http://www.royalformation.com)) :

### Conseil patrimonial

Le conseil en gestion de patrimoine

Tarif selon le support choisi (200 diapositives)

### Contrats de mariage

Mariage, pacs : quel contrat, quelles clauses ?

### Démembrement de propriété

Démembrement : règles civiles, applications

### Transmission de patrimoine

Transmission : civil, fiscal, applications

### Société civile

Société civile : applications pratiques

Société civile : rédaction des statuts

### Entreprises et dirigeants

Holding : applications pratiques

Chef d'entreprise : fiscalité et stratégies fiscales

Pactes Dutreil transmission

Gestion de patrimoine du chef d'entreprise

	€HT	€TTC
Présentiel	300,00	360,00
Internet	150,00	180,00
Les deux	350,00	420,00

Le support de formation est régi par le Code de la propriété intellectuelle et les lois sur la propriété littéraire. Il est strictement réservé à l'usage du Client. Toute divulgation, reproduction même partielle, distribution, diffusion est soumise à l'autorisation expresse de Royal Formation.

Durée : 4 heures

Date

Ville

3. Personne participant à la formation Prénom, Nom :

## 4. Moyens pédagogiques et méthodes d'évaluation des acquis

Support pédagogique électronique. Projections. Exemples d'application et illustrations.

## 5. Dispositions financières

Les honoraires correspondant aux formations s'élèvent à :  € HT soit  € TTC.

Les frais liés à la salle et aux déplacements de l'animateur sont inclus.

6. Modalités de règlement. Par chèque, à l'ordre de Royal Formation, à la réservation.

## 7. Annulation, remplacement, report, modification

Formulées par écrit, les demandes d'annulation donnent lieu à remboursement intégral si elles sont reçues 7 jours avant la formation, à moins que le support de formation ait été adressé : la totalité des honoraires est alors due. À compter des 7 jours, 100 % du montant de la participation est retenu. Les remplacements sont possibles à tout moment. Les demandes d'annulation et de remplacement doivent être formulées par écrit (courrier, courriel). Toute formation commencée est due en totalité, même si le participant est absent. Royal Formation se réserve le droit de reporter la formation, de modifier l'adresse de son déroulement, le contenu de son programme si des circonstances indépendantes de sa volonté l'y obligent.

8. Différends éventuels. Le tribunal du siège social de Royal Formation sera seul compétent pour régler le litige.

Fait à

, le

Pour l'entreprise (nom et qualité du signataire)

Pour Royal Formation : Henry Royal, gérant